



LE LIEN

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)

Volume 43 | Numéro 6

Le 8 avril 2019

Mot de la présidente

Dans mon mot de la présidente du mois d'avril, j'aurais pu vous parler des faits saillants du budget provincial 2019 dans lequel on a entre autres appris :

- Que la CAQ avait révisé à la baisse le nombre de classes qui seront ouvertes dans le déploiement des maternelles 4 ans, leur promesse phare.
- Qu'une heure d'activité physique, culturelle, d'engagement communautaire ou d'aide aux devoirs sera offerte dans 140 écoles l'an prochain et dans 600 écoles d'ici 2021-2022.
- Que 150 classes spécialisées seront ajoutées.
- Que 20 M \$ sont consacrés à « valoriser la profession » en ciblant exclusivement les futures enseignantes et futurs enseignants et les nouvelles recrues. Un programme de bourses d'excellence sera mis sur pied dans les facultés d'éducation et le mentorat sera encouragé dans les écoles.
- Que 600 nouvelles personnes travaillant comme personnel professionnel ou de soutien seront engagées. L'objectif est de donner un soutien professionnel et technique dans les classes.

Mais je ne le ferai pas. 😊

J'ai plutôt envie de vous parler de la **Semaine de la relève syndicale CSQ** qui se tient justement du 8 au 12 avril 2019. Depuis qu'elle a été créée en 2017, j'ai eu le privilège comme déléguée syndicale de souligner, à chaque année, avec l'aide d'autres précieux collègues, le travail de nos essentiels enseignantes et enseignants précaires.

Mais, la semaine de la relève, ce n'est pas seulement pour les précaires. C'est aussi le temps de penser à toutes celles et à tous ceux qui, même si elles et s'ils ont des années et des années d'expérience derrière la cravate, ont peut-être

décidé de se rapprocher du syndicalisme. Que ce soit en devenant délégué syndical, en participant à des réseaux de la CSQ ou

en participant aux (nombreuses) consultations syndicales cette année, vous êtes la relève. La relève n'a pas d'âge!

Cette année, il n'y a pas seulement des petits chocolats! Votre conseil d'administration a eu le goût de vous proposer un 5 à 7 bien spécial. Évidemment, ce sera un moment pour fraterniser, mais lors de la première heure, nous aurons une formation donnée par un avocat du Service juridique de la CSQ. Le thème : *La vie privée des enseignants à l'ère des médias sociaux.*

Est-ce que je peux partager une publication dans laquelle je questionne les projets du ministre Roberge? Puis-je être blâmé si j'apparais sur une photo Instagram en bikini sur une plage du Mexique? Sommes-nous tenus par la compétence éthique professionnelle 24 h sur 24 sur Twitter?

Par la suite, nous vous présenterons une capsule vidéo que la FSE est venue tourner le 27 mars dernier à l'École secondaire du Plateau. C'est à notre demande qu'ils sont venus parler de la relève syndicale avec Mmes Cindy Bergeron, Monique Brassard et Isabelle Lavallée ainsi que M. Marc-Antoine Asselin. C'est à voir et à partager autour de vous.

À tous les membres du SEC-CSQ :
bonne Semaine de la relève syndicale!

PS : Pour suivre l'actualité liée à l'éducation, suivez la page du SEC-CSQ sur Facebook!



www.secharlevoix.ca



Syndicat de l'enseignement de Charlevoix



91, boulevard Kane La Malbaie (Québec) G5A 1J7

Téléphone : (418) 665-6156
Télocopieur : (418) 665-3031



Réseau de la condition féminine, Longueuil, 21 et 22 février 2019

Ce réseau est organisé par le comité de la condition des femmes de la CSQ, qui est formé de 5 membres élues. Le mandat du comité est :

- **d'encourager la participation des femmes à la lutte syndicale ;**
- **de sensibiliser les membres des instances aux enjeux concernant les conditions de vie et de travail des femmes ;**
- **développer et diffuser des analyses ou points de vue féministes ;**
- **d'assurer les liens avec le mouvement des femmes à l'externe.**

Pendant le réseau, il y eut présentation des bilans du comité des femmes, recommandation de candidates pour la prochaine élection au comité, présentations de la conjoncture socio-politique, formation sur le féminisme dans le milieu syndical et présentation des enjeux de la FFQ. Voici un aperçu de quelques présentations.

« L'égalité homme-femme est atteinte » est un mythe qui persiste. La journée internationale des femmes du 8 mars dernier avait justement pour thème *Féministe tant qu'il le faudra*.

Notons qu'encore beaucoup de femmes choisissent volontairement des situations de travail précaires telles que de ne pas travailler à temps plein en enseignement ou de refuser des postes permanents en tant qu'infirmière. La conciliation travail-famille demeure encore difficile dans bien des secteurs. Dans un couple c'est encore la femme qui délaisse une partie de son travail afin de pouvoir mieux s'occuper d'un parent âgé ou des enfants.

Notons aussi que lors de la période d'austérité, soit les 15 dernières années sous le règne libéral, les coupures eurent lieu en santé et en éducation où ce sont majoritairement des femmes qui y travaillent. Les réinvestisse-

ments ponctuels eurent lieu dans le secteur de la construction et des mines dont les emplois sont majoritairement occupés par la gente masculine.

Encore aujourd'hui : en moyenne, les femmes ne gagnent que 80 % du salaire des hommes et on retrouve la majorité des femmes dans des emplois traditionnellement féminins.

Conjoncture sociopolitique par Gabriel Danis, conseiller à la CSQ

Lors de la dernière élection, ce fut le plus bas taux de participation depuis 1927. Les résultats ont d'ailleurs été étonnants. La CAQ est arrivée au pouvoir sans présenter de grands projets de société rassembleurs. Ce fut une première campagne qui ne traitait pas de la question nationale, contrairement aux 40 dernières années. Les libéraux avaient-ils besoin du projet nationaliste du PQ pour exister? Ce fut une victoire historique sans grand engouement populaire.

Ce n'est que la volonté de changement, après 15 années de gouvernement libéral, qui a donc triomphé. On note dans la population une tendance « dégaïste » dont le but est de renverser le parti qui est établi, et ce, sans savoir par quoi le remplacer. Dans ce vent de « dégaïsme », il est difficile pour les forces progressistes de se présenter comme une alternative et dans ces situations, ce se sont souvent les partis de droite qui prennent la place. La CAQ semble difficile à cerner et leurs projets sont flous. Le parti se qualifie d'être à l'extrême-centre... Il semble mettre l'accent sur le citoyen en tant qu'entrepreneur-client : offrir aux citoyens des services directs, au détriment des services indirects ou invisibles (des normes en alimentation, en environnement, en santé etc.). En faisant disparaître 5 000 postes de la fonction publique, la CAQ veut aussi laisser plus la place du privé dans le domaine de la santé.

La Coalition avenir Québec semble plutôt être un « club » cimenté par des valeurs entrepreneuriales qu'une « coalition ». Une coalition est un regroupement de divers partis ou de personnes dans la poursuite d'un projet commun de façon temporaire.

Malgré les avancées, il reste beaucoup à faire.

Le dimanche 28 octobre dernier, les membres de la FFQ ont voté en assemblée générale, une proposition reconnaissant la capacité d'agir des femmes dans la prostitution/industrie du sexe, incluant le consentement à leurs activités.

Chez la CAQ : L'avancée pour les femmes, une façade ?

42 % des députés à la CAQ sont des femmes mais ce qui se cache derrière cette façade est plutôt décevant. Au cabinet, on n'y retrouve que 9 femmes sur 28. Les hommes se retrouvent en charge des plus grands ministères et des plus grands budgets (donc plus de pouvoir).

La FFQ : on se donne le mandat de **défendre les droits**

des femmes quelle que soit leur expérience avec l'industrie du sexe. Leurs droits, leur sécurité, leur santé, leur autonomie, leur liberté d'expression sont autant de chantiers que cette proposition nous permet d'avancer.

Ce fut un point qui avait justement été présenté par la présidente de la FFQ pendant la journée du réseau le 19 octobre. Celui-ci amenait déjà de la controverse. La Fédération des femmes du Québec semble prendre des nouvelles orientations qui ne rejoignent peut-être plus la réalité de l'ensemble des femmes du Québec.

Tel que le rappelle Rose Dufour, anthropologue, dans son article du 5 novembre, dans le Devoir : « La prostitution est un crime contre la personne, un problème social et politique sur lequel il faut agir. La prostitution contemporaine est devenue une industrie, et c'est un nouveau phénomène social. »

« La solution de la FFQ de faire de la prostitution un métier acceptable n'est pas acceptable. »

Isabelle Lavallée, spécialiste en anglais

Changements à la *Loi sur les normes du travail* et congés pour obligations familiales

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la *Loi sur les normes du travail* (LNT) prévoit qu'une personne salariée doit être rémunérée pour les deux premières journées d'absence pour cause de maladie ou d'obligations familiales. Rappelons que la personne salariée doit justifier trois mois de service continu et que la rémunération à verser doit être calculée de la même manière que l'indemnité pour les jours fériés prévue à l'article 62 LNT.

De plus, dans le cadre des congés pour naissance ou adoption, toutes les personnes salariées auront désormais accès à cinq journées d'absence dont les deux

premières rémunérées, et ce, sans justifier 60 jours de service continu comme c'était le cas auparavant.

Après avoir analysé l'impact de ces changements législatifs en lien avec le contenu de la convention collective, la FSE prend position à l'effet de revendiquer l'octroi de ces deux journées rémunérées ajoutées à la LNT pour l'ensemble des enseignantes et enseignants qu'elle représente en plus des six jours de notre banque annuelle. Des griefs ont été déposés à ce sujet. Nous vous tiendrons au courant des développements.

Stéphane Côté, conseiller technique

Organisation scolaire 2019-2020

Articles 5-3.21.01 et 5-3.21.02 de notre entente locale

La direction de l'école doit consulter les représentantes et représentants des enseignantes et enseignants au comité de participation au niveau de l'école (CPE) sur :

A) les critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités tels que le nombre de groupes, le nombre d'heures d'enseignement, le nombre de disciplines et le nombre de degrés;

B) les critères de formation des groupes, autre que le

nombre d'élèves par groupe, comme par exemple : âge des élèves, filles et garçons, résultats académiques et troubles de comportement.

Les critères généraux et les critères de formation des groupes sont ensuite présentés à l'assemblée générale de l'école.

Règles de formation des groupes (ordinaires) d'élèves 2019-2020 au niveau primaire et au niveau secondaire en formation générale.

Niveau	Milieux défavorisés*		Autres milieux	
	Moyenne	Maximum	Moyenne	Maximum
Préscolaire 4 ans	14	17	14	17
Préscolaire 5 ans	17	19	17	19
1 ^{ère} année	18	20	20	22
2 ^e année	18	20	22	24
3 ^e année	18	20	24	26
4 ^e année	18	20	24	26
5 ^e année	18	20	24	26
6 ^e année	18	20	24	26
1 ^{ère} secondaire	26	28	26	28
2 ^e secondaire	27	29	27	29
3 ^e secondaire	30	32	30	32
4 ^e secondaire	30	32	30	32
5 ^e secondaire	30	32	30	32

* Écoles situées en milieux défavorisés : Marie-Victorin et Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Si vous enseignez à un groupe à plus d'une année d'études, c'est la moyenne la plus basse pour ce groupe qui devient le maximum.

Pondération a priori

Lors de la formation des groupes pour l'année scolaire 2019-2020, les élèves cotés 14 (troubles graves du comportement), 50 (troubles envahissants du développe-

ment) et 53 (troubles relevant de la psychopathologie) doivent être considérés selon leur valeur lorsqu'ils sont intégrés en classe régulière.

Dépassement d'élèves

Je vous rappelle que l'entente nationale ne prévoit que quatre motifs pour engendrer un dépassement soit

l'existence d'un manque de locaux, le nombre restreint de groupes par école, la situation géographique de l'école ou la carence de personnel qualifié disponible. La commission scolaire et le syndicat peuvent cependant convenir d'autres raisons de dépassement. Contactez le SEC-CSQ si un dépassement est prévu dans votre école pour la prochaine année!

Jumelage préscolaire-1^{ère} année

Une sentence arbitrale a démontré qu'il n'était pas per-

mis de jumeler dans une même classe des élèves de préscolaire et de 1^{ère} année. Le SEC-CSQ demeure toutefois ouvert à s'entendre avec la commission scolaire si l'on ne peut faire autrement et que des services jugés suffisants sont offerts aux enseignantes et enseignants concernés. Avisez-nous si un tel jumelage est envisagé dans votre milieu!

Stéphane Côté, conseiller technique

Résultats de la consultation sur les modifications à apporter aux modalités de perfectionnement

Parmi les huit propositions que nous avons reçues de la part de certaines et certains d'entre vous, voici les cinq ayant été retenues par le plus grand nombre de membres :

- Prioriser les enseignantes et enseignants permanents qui agiront ensuite à titre d'agents multiplicateurs dans leur milieu avant les précaires;
- Pour les spécialistes seulement, ne pas appliquer de ratio d'autorisation des demandes de 1:8 (une demande pour huit enseignantes ou enseignants à temps plein) par acte d'établissement pour le nombre de demandes de participation à un colloque ou congrès;
- Pour un même congrès ou colloque, autoriser un maximum de deux enseignantes et enseignants de la même école à y participer;
- Chaque enseignante ou enseignant doit faire par-

venir son formulaire (formulaire d'inscription aux formations) dûment complété et signé par la direction d'école au plus tard le **15 septembre** aux Services éducatifs. Les demandes reçues après le **15 septembre** seront traitées en fonction des soldes disponibles;

- Augmenter le pourcentage du budget alloué aux congrès/colloques et réduire d'autant celui alloué au perfectionnement autre que congrès/colloques.

Nous avons informé la commission scolaire de ces propositions qui seront discutées lors de la prochaine réunion du comité de participation commission (CPC) prévue le lundi 29 avril prochain.

Stéphane Côté, conseiller technique



Hommage à la FGA

Malheureusement, cette année, deux événements importants arrivent en même temps, soit du 8 au 12 avril 2019 : la Semaine de la relève syndicale au niveau de la CSQ et la **Semaine de la Formation générale aux adultes** pensée et créée par la FSE. Soyez sans crainte, nous sommes plusieurs à avoir nommé notre déception à la FSE et à la CSQ à l'effet que les deux arrivent en même temps. Cela étant dit, parce que nous

avons eu la chance d'accueillir la présidente de la FSE, Mme Josée Scalabrini, le 17 décembre dernier, lors d'un 5 à 7 mémorable dédié uniquement à la FGA, j'ai mis l'accent cette année sur la Semaine de la relève, plutôt que sur la FGA. Qu'à cela ne tienne, la FGA mérite d'avoir son moment de reconnaissance dans notre journal syndical Le Lien et sur la page Facebook du SEC-CSQ.

LA FGA, UN PILIER DE LA RÉUSSITE

Le nombre de personnes inscrites à la formation générale des adultes est **comparable** à celui au collégial.

METTRE LA #fgasur lacarte

FSE
COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
CSQ

LA FGA, UN PILIER DE LA RÉUSSITE

Près de **200 000 élèves** sont inscrits à la formation générale des adultes dans près de **200 centres**, sur tout le territoire québécois.

METTRE LA #fgasur lacarte

FSE
COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
CSQ

LA FGA, UN PILIER DE LA RÉUSSITE

Les membres du personnel enseignant de la formation générale des adultes sont de **véritables femmes et hommes-orchestres**, qui enseignent plusieurs matières et à plusieurs niveaux à la fois, et ce, à des élèves d'âges différents ayant des parcours de vie et des besoins très variés.

METTRE LA #fgasur lacarte

FSE
COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
CSQ

LA FGA, UN PILIER DE LA RÉUSSITE

16 % des diplômes et des **qualifications** de la formation générale au secondaire sont obtenus à l'éducation des adultes.

METTRE LA #fgasur lacarte

FSE
COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
CSQ

METTRE LA #FGA SUR LA CARTE! ET DANS CHARLEVOIX!

LA FGA, UN PILIER DE LA RÉUSSITE

Les élèves inscrits en formation générale des adultes progressent à leur **rythme** et sont accompagnés **individuellement** par une enseignante ou un enseignant **engagé et compétent**.

METTRE LA #fgasur lacarte

FSE
COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL
CSQ

Demandez à Éric comment est sa tâche!

Interpellez Renée Claude pour qu'elle vous parle des élèves!

Questionnez Doris sur les réussites que les élèves vivent!

Posez la question à Jean-Philippe pourquoi il enseigne dans ce secteur!

Après tout, nous sommes tous enseignantes et enseignants et avons tous à cœur la réussite de nos élèves.

Ensemble, travaillons à mettre la formation générale des adultes sur la carte !

Kathy, présidente

Liste d'ancienneté

L'ancienneté s'accumule seulement lorsqu'on est sous contrat et ne peut généralement pas se transférer d'une commission scolaire à l'autre. Elle est utilisée dans le cadre du processus d'affectation et de mutation (mouvements de personnel et sécurité d'emploi).

Avant le 1^{er} avril de chaque année, la commission sco-

laire établit l'ancienneté de toute enseignante et de tout enseignant à son emploi au 30 juin de l'année en cours et en fait parvenir une liste au syndicat. **Nous vous invitons donc à vérifier votre ancienneté sur la liste qui devrait être affichée dans votre école.**

Stéphane Côté, conseiller technique



Invitation

Consultation liée à l'appel d'offres en assurance collective

Comme vous le savez, la Centrale entame un processus d'appel d'offres. Dans ce cadre, une opération de consultation est déployée pour vous permettre de vous exprimer à l'égard du contenu du régime d'assurance. Le 25 février dernier, madame Josée Bisson, conseillère à la sécurité sociale à la CSQ, a fait une présentation à St-Hilarion.

D'ailleurs, vous avez toutes les informations pertinentes et les capsules explicatives sur le site de la campagne de consultation : assurances.lacsq.org. C'est aussi à cette adresse que vous retrouverez le sondage.

Pour accéder à la consultation, vous aurez besoin de votre adresse courriel et de votre code de syndicat qui est le **Z10**. Vous recevrez par courriel un code d'inscription afin de pouvoir répondre au questionnaire électronique de consultation. **Vous avez jusqu'au 15 avril pour compléter le sondage.**

Remplir ce questionnaire, c'est se donner la chance d'avoir un régime d'assurance à notre image!



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DE CHARLEVOIX (SEC-CSQ)



Centrale des syndicats
du Québec

lacsq.org

Siège social 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3 Téléphone: 514 356-8888 Sans frais: 1 800 465-0897 Télécopie: 514 356-9999
 Bureau de Québec 320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 Téléphone: 418 649-8888 Sans frais: 1 877 850-0897 Télécopie: 418 649-8800

Sessions de préparation à la retraite

L'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec, organise des sessions de préparation à la retraite. Ces sessions de formation, qui s'adressent aux membres CSQ qui sont à moins de cinq ans de la retraite, touchent divers aspects de la retraite tels que la santé, les assurances, l'épargne, les différents régimes de retraite et la succession. Elles débutent le vendredi soir et se poursuivent le samedi. Une session se tiendra à Lévis les

24 et 25 mai 2019. La date limite pour s'y inscrire est le 22 mai 2019. Les personnes conjointes sont également invitées à y participer. Les frais sont à la charge des personnes participantes, mais le SEC-CSQ rembourse un montant de 110 \$ à chaque membre participant pour couvrir une partie de vos frais. Si cela vous intéresse, contactez votre syndicat.

Stéphane Côté, conseiller technique

Modification au régime de retraite à compter du 1^{er} juillet 2019

Nous vous rappelons qu'à compter du 1^{er} juillet 2019 au RREGOP, l'âge de retraite sans réduction passera de 60 à 61 ans. Les deux autres critères demeurent cependant inchangés : 35 années de service d'admissibilité ou 60 ans d'âge ET l'atteinte du « facteur 90 » (par exemple, âge de 60 ans et 30 ans de service d'admissibi-

lité ou 60,5 ans et 29,5 ans de service d'admissibilité). Si vous désirez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter!

Stéphane Côté, conseiller technique

Calendrier des activités

	Avril	30	• Assemblée générale à St-Hilarion
8 au 12	• Semaine de la relève syndicale et de la FGA		Mai
9	• Rencontre comité temporaire climat CÉAFP	7	• Conseil d'administration
10 et 11	• Réseau des applicateurs à Laval	8 et 9	• Conseil fédéral à Laval
11	• 5 à 7 semaine de la relève syndicale	9 et 10	• Réseau des jeunes à Orford • Colloque FSE
17	• CTREQ 4 ^e symposium sur le transfert de connaissances en éducation	14	• Conseil syndical • Conseil des commissaires
24 et 25	• Conseil général des négociations à Québec	14 et 15	• Réseau SST à St-Hyacinthe
29	• Rencontre CPC		